



ÉQUIPE CANADA – NEXTGEN 2026-2027

CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Introduction

Équipe Canada – *NextGen* se compose de golfeurs et de golfeuses juniors d'élite et de jeunes athlètes dont l'âge a récemment dépassé le niveau d'admissibilité aux rangs juniors et qui ne sont pas encore aux études collégiales ou universitaires. Le programme a pour but de fournir aux meilleurs jeunes golfeurs et golfeuses émergents du Canada le soutien nécessaire pour réussir leur transition vers le golf amateur et professionnel. Le programme est dispensé sous la forme d'une combinaison de stages d'entraînement en groupe, de plans d'entraînement personnalisés et d'une participation à des compétitions de haut niveau. Les joueurs et joueuses bénéficient d'un soutien holistique de la part du personnel d'entraînement et de l'équipe de soutien intégrée de l'équipe nationale, qui apportent par leur collaboration une valeur ajoutée aux équipes d'entraînement personnelles et provinciales des athlètes. Équipe Canada – *NextGen* jette les bases du soutien aux meilleurs espoirs du golf professionnel canadien.

Les critères de sélection présentés dans ce document décrivent comment un golfeur ou une golfeuse peut être choisi(e) pour faire partie d'Équipe Canada – *NextGen*. La sélection des athlètes d'Équipe Canada – *NextGen* se terminera d'ici le début d'octobre 2026. Le Comité du sport de Golf Canada révisera ces critères de sélection chaque année.

2. Conditions préalables à la sélection

Pour être sélectionnés au sein d'Équipe Canada – *NextGen*, tous les athlètes doivent satisfaire aux conditions préalables suivantes :

- a) Ne doit pas jouer au golf collégial ou universitaire (excluant le cégep) à l'automne 2026 ou au printemps 2027 et est soit d'âge junior (c-à-d., n'as pas atteint son 19^e anniversaire en date du 1^{er} août 2026), soit amateur qui prend une année sabbatique ou qui étudie au cégep et n'a pas atteint son 20^e anniversaire au début de la première ronde du Camp de sélection d'Équipe Canada – *NextGen*.
- b) Doit être citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e) du Canada ayant l'intention d'obtenir la citoyenneté canadienne. (*Note : Pour recevoir des fonds du PAA de Sport Canada ou pour participer à des championnats internationaux par équipes, la [politique de nationalité de l'IGF](#) précise qu'un athlète doit être citoyen canadien*).
- c) Doit être golfeur ou golfeuse amateur en vertu des Règles du statut d'amateur au moment de la sélection.
- d) Doit respecter les règles du Programme canadien antidopage (PCA).
- e) Ne doit faire l'objet d'aucun processus disciplinaire ni de sanction de la part de Golf Canada ou de quelque autre autorité sportive.

3. Définitions

Accord d'athlète – Entente annuelle obligatoire conclue entre chaque joueur et joueuse, et Golf Canada pour chaque saison.

D'âge junior – Désigne un joueur ou une joueuse qui n'a pas atteint son 19^e anniversaire au 1^{er} août 2026.

Camp de sélection d'Équipe Canada – NextGen – En 2026, deux camps de sélection d'Équipe Canada – *NextGen* auront lieu afin de faciliter le dépistage des talents pour Équipe Canada – *NextGen*. Le camp de sélection masculin se tiendra en même temps que le Tournoi canadien collégial masculin sur invitation qui aura lieu du 13 au 16 septembre 2026 à l'Oviinbyrd Golf Club de MacTier, en Ontario. Le camp de sélection féminin se tiendra en même temps que le Tournoi canadien collégial féminin sur invitation qui aura lieu du 21 au 23 septembre 2026 au Beacon Hall Golf Club d'Aurora, en Ontario. La première ronde pour les golfeurs est le 14 septembre 2026 et la première ronde pour les golfeuses, le 22 septembre 2026.

Comité de sélection – Comité responsable de la sélection des athlètes. Ce comité est composé du directeur en chef du sport, de la directrice du sport de haute performance, des coordonnateurs principaux du sport de haute performance, des entraîneurs-chefs d'Équipe Canada – *NextGen*, des entraîneurs adjoints d'Équipe Canada – *NextGen* et d'autres représentants compétents en matière de golf d'élite junior, amateur ou professionnel. La directrice du sport de haute performance de Golf Canada préside le Comité de sélection.

CS – Comité du sport de Golf Canada.

ÉC – NextGen – Équipe Canada – *NextGen*.

JGS – Junior Golf Scoreboard (Tableau de scores du golf junior)

Personnel – Entraîneurs, équipe intégrée de soutien et personnel administratif d'Équipe Canada – *NextGen*. Ces personnes sont intégralement engagées dans le développement continu des joueurs et joueuses, et en sont entièrement responsables.

WAGR – (*World Amateur Golf Ranking*) classement mondial du golf amateur administré par le R&A et l'USGA.

Diviseur du WAGR – Nombre de tournois comptant au classement WAGR et servant à calculer la moyenne de points de classement d'un joueur ou d'une joueuse dans le WAGR.

4. Critères de sélection automatique

Si un golfeur ou une golfeuse admissible (selon l'article 2) répond aux critères ci-dessous, il ou elle obtient automatiquement une place au sein d'ÉC – *NextGen*.

- Gagnant et gagnante des championnats canadiens juniors masculin et féminin de 2026.
- Gagnant et gagnante des championnats canadiens amateurs masculin et féminin de 2026.
- Le golfeur canadien d'âge junior le mieux classé parmi les 700 meilleures du WAGR en date du 26 août 2026, à condition que son diviseur soit d'au moins 13.
- La golfeuse canadienne d'âge junior la mieux classée parmi les 300 meilleures du WAGR en date du 26 août 2026, à condition que son diviseur soit d'au moins 15.
- Gagnant et gagnante du tournoi sur 54 trous de son Camp de sélection d'ÉC– *NextGen* respectif (1 golfeur et 1 golfeuse).

5. Sélection des joueurs et joueuses d'ÉC – NextGen

À moins de répondre aux critères de sélection automatique décrits à l'article 4 ci-dessus, les joueurs et joueuses doivent se qualifier pour faire partie d'ÉC – *NextGen* par le biais du Camp de sélection d'ÉC – *NextGen*.

a) Critères d'invitation automatique au Camp de sélection d'ÉC – NextGen

Les joueurs et joueuses admissibles seront automatiquement invités au Camp de sélection d'ÉC – NextGen s'ils répondent aux critères suivants :

- i) Les joueurs et joueuses répondant aux critères de sélection automatique d'ÉC – NextGen décrits à l'article 4 ci-dessus.
- ii) Les membres d'ÉC – NextGen de 2026 qui ont l'âge admissible.
- iii) Le gagnant et la gagnante de la division juvénile de son Championnat canadien junior 2026 respectif.
- iv) Le gagnant et la gagnante de sa division respective au Championnat canadien M15 2026.
- v) Les gagnants et les gagnantes des championnats juniors ou amateurs masculins et féminins 2026 de chacune des dix associations provinciales de golf, à condition d'être admissible pour ÉC – NextGen, que leur score cumulatif gagnant soit égal à la normale ou mieux et que le championnat ait eu lieu avant leur championnat canadien respectif.
- vi) Les gagnants des divisions masculine et féminine de chacun des six Championnats NextGen organisés par Golf Canada.

Remarque : La qualification automatique pour le Championnat mondial junior féminin de golf est différente de celle d'ÉC – NextGen. Les joueuses sélectionnées automatiquement pour l'ÉC – NextGen en vertu de l'article 4 peuvent avoir à mériter leur place au sein de l'équipe du Championnat mondial junior féminin par le biais du Camp de sélection d'ÉC – NextGen. Veuillez consulter à ce sujet les critères de qualification pour le Championnat mondial junior féminin.

b) Processus de sélection pour les invitations restantes au Camp de sélection d'ÉC – NextGen

Les critères qui suivent guideront la sélection des autres athlètes qui seront invités au Camp de sélection d'ÉC – NextGen :

Parcours de candidature

Les athlètes peuvent être considérés pour les invitations suivant divers parcours :

Candidatures des associations provinciales – Chaque Association provinciale de golf peut soumettre la candidature de 3 golfeurs et 3 golfeuses, au maximum, pour qu'ils soient considérés en vue de leur admission au Camp de sélection d'ÉC – NextGen. Les candidatures doivent être soumises à Golf Canada d'ici le 17 août 2026 suivant la procédure de candidature fournie. La nomination d'un athlète par son Association provinciale de golf ne garantit pas son invitation au Camp de sélection d'ÉC – NextGen.

Candidatures ouvertes – Un formulaire de demande de sélection pour le Camp de sélection d'ÉC – NextGen sera affiché sur le site web de Golf Canada pour permettre à tous les postulants et postulantes admissibles de soumettre leur candidature d'ici le mercredi 6 août 2026.

Tous les joueurs et toutes les joueuses admissibles – que leur candidature ait été soumise par leur Association provinciale de golf ou via le processus de candidatures ouvertes, ou encore qu'ils ou elles aient été identifié(e)s indépendamment par Golf Canada – auront fait l'objet d'une évaluation en date du 19 août 2026.

Les invitations seront faites suivant une combinaison des facteurs suivants :

- Classements WAGR et JGS
- Recommandations de l'Association provinciale de golf (le cas échéant)
- Données d'un camp de dépistage des talents (le cas échéant)
- Résultats compétitifs au cours des 12 derniers mois

Les circonstances atténuantes dues à une blessure ou à une maladie seront prises en considération.

c) Processus d'invitation au Camp de sélection d'ÉC – NextGen

Les invitations au Camp de sélection d'ÉC – *NextGen* seront distribuées selon le processus suivant :

- i) Les invitations au Camp de sélection d'ÉC – *NextGen* seront envoyées au plus tard le 21 août 2026.
- ii) Les joueurs et joueuses doivent accepter ou refuser leur invitation au Camp de sélection d'ÉC – *NextGen* avant 17 heures (HE) le 24 août 2026.

Il n'y a pas de frais d'inscription pour participer au Camp de sélection d'ÉC – *NextGen*. Golf Canada fournira en outre du soutien financier pour aider à couvrir les frais de voyage, ce qui sera confirmé dans les invitations.

d) Processus de sélection d'ÉC – NextGen à partir du Camp de sélection d'ÉC – NextGen

Les joueurs et joueuses seront sélectionné(e)s pour faire partie d'ÉC – *NextGen* à partir du Camp de sélection d'ÉC – *NextGen* en fonction des critères suivants :

- i) Les gagnants masculin et féminin d'une compétition de golf sur 54 trous disputée durant le Camp de sélection seront automatiquement sélectionnés au sein d'ÉC – *NextGen*. Si l'un ou l'une des gagnant(e)s est déjà qualifié(e) pour faire partie d'ÉC – *NextGen* en fonction d'autres critères, ces places seront attribuées selon les critères généraux décrits ci-dessous.

Les autres joueurs et joueuses seront évalué(e)s pour occuper les places restantes sein d'ÉC – *NextGen* en fonction des critères généraux suivants :

- ii) Résultats de la saison 2025-26 selon la force des tournois. Les résultats seront pris en compte en fonction de l'âge et du niveau de développement de l'athlète.
 - a. La saison 2025-26 des golfeurs va du 17 septembre 2025 au 18 septembre 2026.
 - b. La saison 2025-26 des golfeuses va du 23 septembre 2025 au 3 octobre 2026.
- iii) Évaluation par les entraîneurs et le personnel de haute performance de Golf Canada. Des informations à l'appui de ces évaluations pourront aussi être recueillies auprès des associations provinciales, des entraîneurs locaux et d'autres sources.
- iv) Résultats de la compétition sur 54 trous du Camp de sélection.
- v) Tests d'habiletés du Camp de sélection.

6. Processus de sélection d'Équipe Canada – NextGen

- a) Une réunion du Comité de sélection, présidée par la directrice du sport de haute performance de Golf Canada, se tiendra par téléconférence au cours de la semaine suivant la conclusion du Camp de sélection d'ÉC – *NextGen*.
- b) Les joueurs et joueuses seront sélectionné(e)s en fonction des critères décrits ci-dessus. Il n'y a aucun nombre prédéfini d'athlètes à sélectionner, et cela peut changer d'année en année selon le bassin de golfeurs et golfeuses disponibles.
- c) Le Comité de sélection classera les membres d'ÉC – *NextGen* par ordre de sélection et recommandera ses choix au Comité du sport. Les joueurs et joueuses ayant un potentiel avéré selon divers facteurs comme leur progression au WAGR/JGS par rapport à leur âge ou leurs résultats en tournois de haut niveau auront la priorité au classement de l'équipe.
- d) Le Comité du sport ratifiera la sélection des membres d'ÉC – *NextGen*.
- e) La directrice du sport de haute performance ou son délégué avisera par écrit tous les joueurs et toutes les joueuses sélectionné(e)s de leur admission au sein d'ÉC – *NextGen*.
- f) L'Accord d'athlète sera transmis à tous les joueurs et à toutes les joueuses sélectionné(e)s, et ceux-ci/celles-ci devront confirmer leur participation à ÉC – *NextGen* en signant et soumettant l'accord dans la semaine suivant réception de l'accord.
- g) Les joueurs et joueuses qui ne retournent pas l'Accord d'athlète dûment signé dans la semaine suivant réception de l'accord risquent de perdre leur place au sein d'ÉC – *NextGen*.

7. Durée de la sélection au sein d'Équipe Canada – NextGen

La durée normale de sélection au sein d'ÉC – *NextGen* est d'un an.

8. Procédure d'appel

La Politique et procédure d'appel peut être consultée sur le site web de Golf Canada à :
https://d34oo5x54o72bd.cloudfront.net/app/uploads/2021/04/7.SSP-Appeal-Policy-and-Procedure_FRv2.pdf

9. Contraintes financières

La capacité financière de Golf Canada, nonobstant les résultats des directives de sélection, pourrait limiter le nombre de joueurs et joueuses sélectionné(e)s qui recevront de l'aide financière de Golf Canada.

10. Modifications et révisions

Golf Canada se réserve le droit de modifier ces critères de sélection en tout temps pour tenir compte des changements dans le paysage du golf professionnel et amateur. Ce paragraphe est inclus pour permettre à Golf Canada de s'aligner sur l'évolution des structures des circuits professionnels, sur les besoins de perfectionnement des joueurs et joueuses, et sur les meilleures pratiques internationales, ainsi que pour s'assurer que notre processus de sélection reflète le paysage actuel du golf.